

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/07/2024 - 4218 - 2009 B 00116 - 479 060 832 - A.B AMBULANCE

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A.B AMBULANCE		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
100 IMP RATBIEILH		40360 POMAREZ	
Numéro SIRET* 47906083200058		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2023			31/12/2022
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
N	Frais de développement*	CX	CQ		
C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	324 580	324 580
R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	22 215	2 097
M	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	411 421	228 195
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L	Autres participations	CU	CV		
I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	191	251
TOTAL (II)		BJ	BK	758 407	555 122
A	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
K	Marchandises	BT	BU		
S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		881
R	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	26 466	4 553
R	Autres créances (3)	BZ	CA	9 307	35 059
U	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	334 144	236 310
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 217	2 551
TOTAL (III)		CJ	CK	374 134	279 354
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 132 541	834 475
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à + d'un an CR
(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :					
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2023

Désignation de l'entreprise : SARL A.B AMBULANCE		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 390 000)	DA	390 000	390 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	39 000	39 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	150 147	125 043
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 274	25 104
	Subventions d'investissement	DJ	2 195	3 057
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	641 616	582 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	117 483	106 081
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	27 595	43 295
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 568	10 434
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 366	92 461
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	286 012	252 272
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	927 628	834 475
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	206 226	180 826
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des-explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
Désignation de l'entreprise : SARL A.B AMBULANCE Néant									
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	15 810	D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	324 580	KE		KF
C	Terrains				KG		KH		KI
	Cons	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK	KL
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN	KO
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ	KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	21 323	KT		KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagmts div*			KV	89 855	KW		KX
		- Matériel de transport*			KY	259 115	KZ		LA
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 087	LC		LD
		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM
S	TOTAL III				LN	384 380	LO		LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
I	Autres participations				8U		8V		8W
N	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	251	1U		1V
	TOTAL IV				LQ	251	LR		LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0G	725 020	0H		0J
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice		Rééval légale ou éval en équ	
				par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2	3		valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	C0	15 810	D0		D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	LV		LW	324 580	1X
C	Terrains				LX		LY		LZ
	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK	22 215	ML
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	89 855	MO
		- Matériel de transport			MP	38 954	MQ	307 485	MR
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS	1 356	MT	14 081	MU
		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX
L	Immob. corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB
E	Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF
S	TOTAL III				NG	40 310	NH	433 636	NI
F	Participations évaluées (mise en équ.)				0U		M7		0W
I	Autres participations				0X		0Y		0Z
N	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D
	Prêts et autres immob. financières				2E	60	2F	191	2G
	TOTAL IV				NJ	60	NK	191	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	56 180	0L	758 407	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2023
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SARL A.B AMBULANCE Néant 						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2. (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".						
CADRE B Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal 1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice 2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice - 3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice = 						
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

Désignation de l'entreprise : SARL A.B AMBULANCE		Néant						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*						
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux cts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établ. et développement	CY	15 810		EL		EM	15 810	EN
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE			PF		PG		PH
TOTAL I	RK	15 810		RM		RN	15 810	RO
Terrains	PI			PJ		PK		PL
- Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ
Construct* - Sur sol d'autrui	PR			PS		PT		PU
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV			PW		PX		PY
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	19 226		QA	851	QB		QC
- Installations générales, agencements et aménagements	QD	50 927		QE	8 986	QF		QG
Autres immob. - Matériel de transport	QH	72 076		QI	57 784	QJ	16 695	QK
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 860		QM	1 255	QN	1 356	QO
- Emballages récup. et div.	QP			QR		QS		QT
TOTAL II	QU	154 089		QV	68 876	QW	18 052	QX
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	169 899		OP	68 876	OQ	33 862	OR
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. géol., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst. géol., agenc. & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat. bur. & inf. mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler				Z9		Z8		
Primes de remboursemt des obligations				SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SARL A.B AMBULANCE		Néant			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

A.B AMBULANCE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 390 000.00 €

Siège social : 100 Impasse Ratbueilh

40360 POMAREZ

479 060 832 RCS DAX

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|--------------|
| - Madame Anne MOREAU, propriétaire de | 15 000 parts |
| - Monsieur Bernard MOREAU, propriétaire de | 15 000 parts |

soit un total de

30 000 parts

sur les trente mille (30 000) parts composant le capital social.

Monsieur Bernard MOREAU préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le

président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 36 227 € et qui ont donné lieu à une imposition de 19 395 € au titre de l'impôt société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 60 274 € (arrondi), de la manière suivante :

- Un résultat de	60 274.00 €
- Soit un bénéfice distribuable de	60 274.00 €
- Une somme de	39 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	1.30 €
- et le solde, soit	21 274.00 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 1.30 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	30 000.00 €
soit, par titre :	1.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	30 000.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Madame Anne MOREAU et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Anne MOREAU s'étant abstenue et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur Bernard MOREAU et la société, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Bernard MOREAU s'étant abstenu et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant

Bernard MOREAU

A stylized handwritten signature of Bernard Moreau, consisting of a large 'B' followed by a vertical line.

La gérante

Anne MOREAU

A handwritten signature of Anne Moreau, featuring a cursive 'A' followed by 'moreau' in a smaller script, with a long horizontal flourish at the end.

